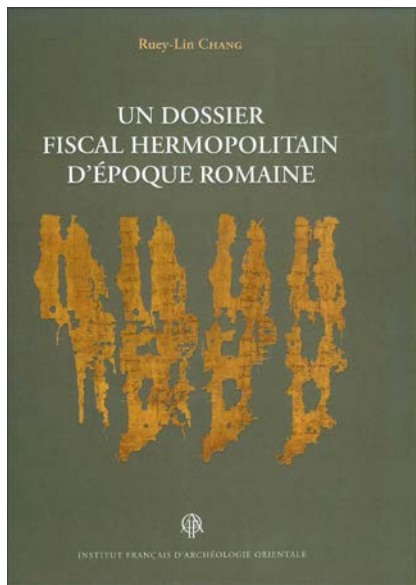


Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2014 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, à la demande de son auteur, Ruy-Lin Chang, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, le livre où il publie *Un dossier fiscal hermopolitain d'époque romaine*. C'est un volume de XXXII + 424 pages in folio avec de très nombreuses illustrations, accompagné d'un CD qui donne la reproduction de tous les fragments lisibles. Le livre est publié par l'IFAO avec un financement de l'université de Strasbourg.

C'est la version remaniée d'une thèse soutenue en 2010 à l'université de Strasbourg, sous la direction de MM. A. Jödens (Heidelberg) et Jean Gascou. La matière était fournie par 166 fragments de papyrus achetés dans des conditions inconnues avant 1902, date de la fondation du *Deutsches Papyruskartell*, et donnés à l'Université de Strasbourg. Leur état de conservation déplorable explique qu'ils aient résisté jusqu'à présent au déchiffrement, la première tentative ayant créé ce que Chang appelle une « grande incohérence » en croyant pouvoir distinguer 70 numéros censés correspondre à autant de documents différents. En fait, ce sont les fragments de trois registres fiscaux contemporains, provenant d'un même bureau qui gérait trois villages du nome d'Hermopolis Magna et enregistré des données proches mais distinctes de l'an 3 du règne de Trajan, soit 99/100, avec quelques prolongements en l'an 4. L'identification des différences qui les déparent a permis de répartir les fragments entre trois rouleaux distincts, comme l'a confirmé la numérotation des colonnes là où elle conservée.

Le travail d'une minutie et d'une rigueur admirables effectué par M. Chang combine les observations matérielles et les données des textes : la largeur des segments de papyrus qui vont croissant du centre vers l'extérieur de chaque rouleau, quelques indications comme la numérotation des colonnes ou ce qu'il appelle les migrations des fibres ou de l'encre, qui se détachent de la face d'un segment pour se coller au verso du segment contre lequel il était appuyé. De la sorte il réussit à regrouper ces fragments pitoyables pour reconstituer trois documents inédits, les trois rouleaux catalogués désormais *P. Stras. 901-903*. Le travail d'édition est achevé pour le premier, bien avancé pour le second tandis que l'auteur ne donne du troisième, pour l'instant, que la déclaration sous serment faite par cinq Anciens qui s'engagent à être présents pour remplir leur fonction lors de la séance de clôture du recouvrement de l'impôt en nature.

Le livre est organisé en deux grands ensembles. *L'Introduction* (p. 1-141) présente en deux parties les méthodes mises en œuvre par catégorie de recherche. Mais il est clair que cette distinction n'est établie que pour faciliter l'exposé, les opérations de tous genres s'étant entrelacées tout au long du travail, un progrès dans le classement des fragments conduisant immédiatement à des avancées dans la lecture ou l'interprétation et inversement. La première partie, l'« Étude matérielle » présente l'état des fragments une fois qu'ils ont été répartis entre les trois rouleaux, puis elle en établit l'ordre de succession, pour remonter à la reconstitution théorique des rouleaux lors de

leur confection par collage de plusieurs feuilles de papyrus vierge et à l'histoire de leur dégradation.

Ruey-Lin Chang passe ensuite à l'« Étude textuelle », en analysant en premier lieu la forme des entrées successives de ces registres fiscaux. Cette étude lui donne la clé de la différence fondamentale entre les trois documents (p. 42) : le premier enregistrait l'imposition en nature des terres des villageois, d'abord les propriétés individuelles puis les terres collectives gérées par les comités des Anciens, le troisième celle des terres de gens de la ville, tandis que le second concernait des impositions en argent des deux catégories de comptes. Vient ensuite une étude de l'écriture : les lettres et les chiffres d'abord ; suivent des pages extrêmement techniques, mais très précieuses, même si elles n'intéresseront sans doute guère que les lecteurs de papyrus, où l'auteur cherche à résoudre les énigmes posées par les innombrables abréviations, les ligatures et la notation des fractions, distinguant entre les résolutions « certaines », celles qui ne sont que « probables » et celles qui sont « désespérées ».

Fidèle à sa méthode qui consiste à remonter des observations matérielles aux analyses théoriques, Chang passe alors de la diplomatique et de la paléographie à l'étude de ce que ces trois registres nous apprennent du travail de l'administration sur la fiscalité des terres agricoles dans un sous chapitre appelé « Genèse ». Ces rouleaux dressaient pour l'autorité supérieure (devenue en quelque sorte le lecteur d'aujourd'hui) une récapitulation des prélèvements fiscaux sur les récoltes d'une vingtaine de villages, regroupés en trois circonscriptions. Leur rédaction, qui se faisait en plusieurs étapes, permet de distinguer un premier temps, celui de l'établissement de l'assiette et la liquidation de l'impôt, puis le recouvrement et enfin, après quelques corrections éventuelles, la confirmation par une marque de contrôle de la concordance entre les deux sommes. Des renvois précis aux pages d'autres registres attestent la minutie et la qualité du travail fait par les agents du fisc. Les rentrées sont effectuées soit en nature, dans onze greniers publics, pour les différentes sortes de terres relevant de la propriété privée, ou en argent, dans deux banques, celle de la ville et celle des Topoi, pour certaines taxes et pour les terres relevant de la propriété publique.

Cependant les percepteurs enregistraient en premier lieu, non le statut des terres, mais l'identité des contribuables –qu'ils soient propriétaires ou tenanciers, personne physique ou collègue des Anciens remplissant une obligation sociale– d'où l'organisation des registres par *onomata*, que Ruey-Lin Chang traduit par « entités fiscales ». Ceux-ci peuvent être concernés directement ou être représentés par des payeurs secondaires, si l'exploitant est un locataire ou un parent du contribuable, ou si la terre est comprise dans une succession en cours. D'où une image très complexe d'une société rurale où les rapports de propriété et de travail sont étroitement enchevêtrés. On constate également la complexité des impositions : les prélèvements variaient selon le statut de la terre ou le genre de culture. Les terres collectives bénéficiaient de l'avance des semences, qu'il fallait ensuite rembourser. Au total, plus de quinze catégories fiscales différentes, à quoi s'ajoutent huit titres d'impositions additionnelles.

Le travail a été rendu très difficile par l'état des papyrus qui ne sont par endroits que charpie et que l'auteur compare avec humour à celui des archives de la Stasi après qu'elles aient été passées à la broyeuse. La difficulté a été accrue par le caractère très technique d'un document rédigé par des rédacteurs spécialisés qui usaient d'un langage

Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2014 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

professionnel employant un grand nombre d'abréviations sibyllines. S'y ajoute la nouveauté du dossier qui est sans équivalent dans la documentation papyrologique. La comparaison entre les restes sur le papyrus, l'édition du texte et la traduction commentée donnent la mesure du travail effectué. L'auteur analyse plusieurs termes nouveaux, met en évidence des situations inédites dues notamment à une tradition régionale particulière ; il propose de nombreuses corrections soit de lectures soit d'interprétations apportées à d'autres documents. Cette édition magistrale fera date et qui s'imposera pour toute étude de la fiscalité sur la terre en Égypte.

Olivier PICARD  
26/09/2014